

Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté [ARB BFC]
Établissement public de coopération environnementale
cofondé par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français pour la Biodiversité

Conseil d'administration – Séance du 31 mars 2026

Date de convocation :
20/03/2026

Nombre de membres	
En exercice	Présents
28	19
Qui ont pris part au vote	Qui ont donné mandat
17	3

Vote [suffrage exprimé]	
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

Membres titulaires présents et prenant part au vote

Stéphane WOYNAROSKI, Virginie PUCELLE, Gilles DEMERSSEMAN, Claire MARUEJOLS, François LAVRUT, Régis DESBROSSES, Jean RAYMOND, Romain GAMELON, Richard ALEXANDRE, Gilles STREIT, Patrice NOTTEGHEM, Alissia LECLERC

Membres titulaires ayant donné pouvoir

Frédéric SERGENT (Claire MARUEJOLS)

Membres suppléants présents et prenant part au vote (en remplacement du titulaire)

Claire MALLARD, Hadrien MAURIAC, Véronique GENEVREY, Marie-Astrid LOMBARD, Matthieu PIFFETEAU

Membres suppléants ayant donné pouvoir

Benoît FABBRI (à Hadrien MAURIAC), Sandra DECROUX (Romain GAMELON)

Membres suppléants présents et ne prenant pas part au vote

Dominique LONCHAMP, Amélie MAGNIN-FEYSOT

Membres avec voix consultative (directeur de l'ARB),

Olivier GEORGES

Membres, titulaires et suppléants, absents excusés

Stéphanie MODDE, Aurore LAGNEAU, Rémi BASTILLE, Christophe NOIRMIER, Valérie DELOGE, Sylvain MATHIEU, Fabienne BRAUCHLI, Paul MOURIER, Catherine CARLE-VIGUIER, Françoise VESPA, Marie-Thérèse MICHEL, Antoine SION, Julien BOUCHARD, Claire NICOLAS, Gérard MARION, Pierre-Henry PAGNIER, Sandrine PETIT-MICHAUT, François GILLET, Jean-François BOQUET, Patrice DUSSOUILLEZ, Hugues SERVANT, Matthieu DELCAMP, Muriel LORIOT-BARDI, Olivier MEUGIN, Cécile VEZZOLI, Anne-Sophie MAITRET, Georges GYONNET, Pascal SECULA, Nicolas VARANGUIN, Bernard TREDANT, Quentin DOYENNEL, Stéphanie PIGERON

Personnes présentes non-membres du Conseil d'Administration

Jean-Noël THOMAS (Directeur adjoint Environnement à Région BFC) Franck GROSSIORD (Adjoint au directeur de l'ARB), Sophie ROGNON (Chargée de mission Administrative et Financière de l'ARB)

Modalités techniques de la séance

Réunion tenue en séance physique en Salle 112 – Bâtiment du Conseil Régional de BFC – 17 Boulevard de la Trémouille – 21 000 DIJON à partir de 14h00

A été nommé secrétaire de séance

Jean RAYMOND

Délibération N°2026-012

*Demande de co-financement Agence de l'Eau RMC du projet de valorisation du dispositif
Territoires Engagés pour la Nature (TEN)*

Le Conseil d'administration [CA] de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté [ARB] ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.1431-7 ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Établissements Publics de Coopération Culturelle, modifiée par la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 et adaptée à la thématique environnementale par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 ;

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le décret n°2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence Française pour la Biodiversité n°2019-15 en date du 5 mars 2019 approuvant la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté telle que prévue dans ses statuts ;

Vu la délibération du Conseil régional n°19AP.98 en date du 29 mars 2019 approuvant les statuts portant création d'un établissement public de coopération environnemental (EPCE), dénommée Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté [ARB FC] ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n° BFC-2019-07-07-003 en date du 7 juin 2019 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté » ;

Considérant que l'animation du dispositif Territoires Engagés pour la Nature (TEN) sera démultipliée par la réalisation de supports de communication de valorisation des territoires en fin d'engagement TEN, et par leur diffusion lors d'un événement dédié fin 2026 à la reconnaissance des actions des collectivités en faveur de projets ;

Considérant la validation du projet par les partenaires du comité technique TEN ;

Considérant que l'Agence a mené des échanges avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, qui a arrêté le financement prévisionnel du projet comme suit :

Dépenses	
Prestations : réalisation de posters [13] et vidéos [11]	28 500 €
Événement régional TEN: buffet	3 000 €
Impressions trophées, panneaux, guides de communication	875 €
Total	32 375 €

Recettes		
Part fin. AE RMC	16 187,50 €	50 %
Part fin. ARB BFC	16 187,50 €	50 %
Total	32 375 €	100 %

Et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'arrêter les modalités de financement du projet telles que décrites ci-dessus.

Article 2 : d'inscrire la part de la subvention annuelle au budget de l'exercice 2026, à réception de sa notification d'attribution par l'Agence de l'eau RMC.

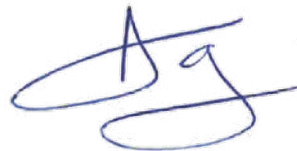
Article 3 : d'autoriser l'Agence à solliciter une demande de financement du projet de valorisation du dispositif TEN à l'Agence de l'eau RMC et à déposer les pièces constituant les dossiers de demande pour la première année du projet.

Article 4 : d'autoriser le Président ou le Directeur à signer tout acte en ce sens.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Besançon, le 31/03/2026



Le Président
de l'Agence Régionale de la Biodiversité
Bourgogne-Franche-Comté